

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR VINCENT HENNIN, DEPUTE PCSI, INTITULÉE "LA SAGA DU E-VOTING DE LA POSTE : HEURTS, MALHEURS ET POGNON !" (N° 3155)

L'apport des cantons étant évoqué pour le financement de ces opérations, le Gouvernement peut-il nous indiquer si l'État jurassien a « sponsorisé » cette farce ? Si oui, quel est le montant « investi » et sa justification ?

Le canton du Jura fait partie du programme de cyberadministration « egovernment.ch ». Celui-ci est soutenu par la Confédération, la Conférence des Gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Il vise à développer de manière mutualisée des prestations électroniques à l'attention des citoyens et à faciliter les liens entre les citoyens et l'administration publique. eGovernment.ch a notamment mis sur pied eDéménagement. La contribution jurassienne à eGovernment se monte pour l'année 2018 à 21'326 francs.

Le vote électronique constitue un des éléments-clés de la cyberadministration. Pour le surplus et s'agissant du vote électronique, le Gouvernement se réfère à la réponse à la question écrite no 3152 (« Le vote électronique ne sera jamais sûr ! »).

Dans le cadre du projet egovernment.ch, il a été décidé d'allouer un montant de 250'000 francs pour la réalisation d'un test public d'intrusion sur la solution de vote électronique proposée par La Poste.

La Poste a reçu un montant de 150'000 francs destiné à couvrir une partie de ses frais relatifs à l'organisation du test d'intrusion. La société SCRT, spécialisée dans les tests d'intrusion, a enregistré les participants pour le compte de la Confédération et des cantons. Elle doit évaluer les réponses et rendra ses conclusions dès que possible. Elle sera rémunérée pour ce travail à hauteur de 100'000 francs. Finalement, les personnes qui ont communiqué des failles de sécurité permettant de tirer des enseignements particulièrement précieux recevront une indemnité financière. C'est la Poste suisse qui fixera le montant des indemnités en question et procédera à leur versement.

Delémont, le 21 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt